

## PRAYERS

Mr. Speaker informed the House that the Clerk of the House had laid upon the Table the Forty-second Report of the Clerk of Petitions stating that she has examined the petition signed by residents of Canada, concerning television reception in certain rural areas in British Columbia, and finds that the petition, presented on Thursday, March 8, 1984, by the honourable Member for Kootenay East—Revelstoke (Mr. Parker), meets the requirements of the Standing Orders as to form.

The honourable Member for York—Scarborough (Mr. Cosgrove) presented a petition.

The House resumed debate on the motion of Mr. Kaplan, seconded by Mr. Whelan,—That Bill C-9, An Act to establish the Canadian Security Intelligence Service, to enact An Act respecting enforcement in relation to certain security and related offences and to amend certain Acts in consequence thereof or in relation thereto, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

And debate continuing;

At 4.00 o'clock p.m., the House proceeded to the consideration of Private Members' Business, pursuant to Standing Order 18(5).

By unanimous consent, all Orders and Items preceding No. 107 were allowed to stand.

By unanimous consent, the Order for the second reading and reference to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs of Bill C-222, An Act to amend the Criminal Code (humane traps), standing in the name of the honourable Member for Esquimalt—Saanich (Mr. Munro), was discharged and the Bill withdrawn.

Mr. Anguish, seconded by Mr. Benjamin, moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of establishing a committee to study the feasibility of expanding the northern transportation options to include the development of a rail line linking communities in northwest Saskatchewan with the main lines in the rest of the Province.

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

---

*Changes in Committee Membership*

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 69(4)(b), membership of Committees was amended as follows:

## PRIÈRE

Monsieur le Président fait savoir à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau le quarante-deuxième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'elle a examiné la pétition signée par des résidents du Canada, concernant la réception des émissions de télévision dans certaines régions rurales de la Colombie-Britannique, et qu'elle constate que la pétition présentée le jeudi 8 mars 1984 par l'honorable député de Kootenay-Est—Revelstoke (M. Parker) est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

L'honorable député de York—Scarborough (M. Cosgrove) présente une pétition.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Kaplan, appuyé par M. Whelan,—Que le projet de loi C-9, Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, édictant la Loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

A seize heures, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés, conformément à l'article 18(5) du Règlement.

Du consentement unanime, les ordres et les articles précédant le numéro 107 sont réservés.

Du consentement unanime, l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du projet de loi C-222, Loi modifiant le Code criminel (piégeage sans cruauté), inscrit au nom de l'honorable député d'Esquimalt—Saanich (M. Munro), est révoqué et le projet de loi retiré.

M. Anguish, appuyé par M. Benjamin, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer un comité afin d'étudier la possibilité d'accroître les options possibles dans le domaine des transports dans le nord afin d'y inclure la construction d'une voie ferrée reliant les collectivités du nord-ouest de la Saskatchewan aux lignes principales du reste de la province.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

---

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes conformément à l'article 69(4)(b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit: